



Modification des modalités d'organisation des Assemblées Générales en raison du Covid-19

Compte tenu de la situation exceptionnelle relative à la pandémie Covid-19, la priorité du Groupe Solvay est de préserver la santé et la sécurité de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires. A cette fin, conformément à l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, il a été décidé de modifier les modalités d'organisation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du mardi 12 mai 2020 à 10h30.

Assemblées sans présence physique des actionnaires mais avec retransmission vidéo

Les nouvelles modalités sont précisées dans la convocation mise à jour et accessible dans la section Assemblées Générales 2020 du site internet:

<https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0>

Les Assemblées Générales se tiendront sans la présence physique des actionnaires, et elles seront diffusées en direct sur le site Internet de Solvay sous forme de webcast à l'attention des actionnaires.

Cette diffusion ne permettra pas de voter en direct. Les actionnaires pourront uniquement voter à distance avant les Assemblées Générales, par correspondance ou en donnant une procuration à Solvay (ou une personne désignée par son Conseil d'Administration).

Exercice du droit de vote

Les formulaires de vote par correspondance et de procuration sont disponibles dans la section Assemblées Générales 2020.

<https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0>

Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les points à l'ordre du jour et les propositions de résolutions.

Pour les actionnaires qui auraient envoyé une procuration valablement complétée, avec des instructions de vote, au bénéfice d'un tiers, les votes ou abstentions exprimés dans cette procuration seront pris en compte, sans que le mandataire ne doive être présent ou que l'actionnaire ne doive compléter un formulaire additionnel.

En ce qui concerne les actionnaires qui n'ont pas encore envoyé de formulaire de vote ou de procuration à la date du présent communiqué, nous leur demandons d'utiliser uniquement les formulaires mis à jour disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Droit de poser des questions

Les actionnaires restent bien entendu autorisés à poser des questions, mais uniquement par écrit avant les Assemblées Générales, par courrier postal ordinaire ou par courrier électronique à l'adresse ag.solvay@solvay.com. Il sera répondu oralement à ces questions lors des Assemblées Générales qui seront diffusées comme indiqué ci-dessus. Il ne sera pas possible de poser des questions pendant le webcast.

Les formulaires de procuration, de vote par correspondance et les questions relatives aux points à l'ordre du jour doivent parvenir à Solvay au plus tard le vendredi 8 mai 2020.

Modalités pratiques relatives au webcast

Comme indiqué ci-dessus, les actionnaires pourront suivre les Assemblées Générales sur internet via un webcast. Les actionnaires souhaitant suivre le webcast sont invités à s'inscrire à l'événement virtuel dans la section [Assemblées Générales 2020](#) du site internet.

This press release is also available in English. – Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.



Les informations demandées aux actionnaires pour accéder à la retransmission vidéo des Assemblées constituent des « données à caractère personnel » concernant les actionnaires et seront traitées par Solvay SA (Rue de Ransbeek 3010, 1120 Bruxelles), agissant en tant que responsable du traitement. A cette fin, Solvay s'appuie sur son intérêt légitime à gérer et sécuriser la retransmission vidéo dont question ci-dessus et ne conservera les données à caractère personnel des actionnaires que jusqu'à la prochaine Assemblée. Solvay traitera les données à caractère personnel des actionnaires conformément à sa Politique relative à la Vie Privée, disponible en ligne via le lien suivant : <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>. Cette Politique contient notamment des explications concernant vos droits relatifs au traitement de vos données à caractère personnel par Solvay (y compris le droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel ainsi que, dans certains cas, le droit à l'oubli, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité des données et le droit d'opposition au traitement).

Cette retransmission vidéo ne doit pas être interprétée comme une offre, une invitation à offrir ou une sollicitation, ni comme un conseil ou une recommandation d'acheter, de souscrire, d'émettre ou de vendre des titres Solvay.



[SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

À propos de Solvay

Solvay est une entreprise fondée sur la science dont les technologies apportent des avantages dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Avec plus de 24 100 employés dans 64 pays, Solvay unit les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès. Le Groupe cherche à créer une valeur partagée durable pour tous, notamment grâce à son plan Solvay One Planet qui s'articule autour de trois piliers : la protection du climat, la préservation des ressources et la promotion d'une meilleure qualité de vie. Les solutions innovantes du Groupe contribuent à la création de produits plus sûrs, plus propres et plus durables que l'on trouve dans les maisons, les aliments et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils intelligents, les applications médicales, les systèmes de purification de l'eau et de l'air. Fondée en 1863, Solvay se classe aujourd'hui parmi les trois premières entreprises mondiales pour la grande majorité de ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires net de 10,2 milliards d'euros en 2019. Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles (SOLB) et Paris et aux États-Unis, où ses actions (SOLVY) sont négociées dans le cadre d'un programme ADR de niveau 1. Pour en savoir plus, consultez le site www.solvay.com.

Investors relations

Jodi Allen, Head of Investor relations
+1 609 860 4608

Geoffroy d'Oultremont
+32 2 264 29 97

Bisser Alexandrov
+32 2 264 36 87

Valérie-Anne Barriat
+32 2 264 1622

investor.relations@solvay.com

Media relations

Nathalie Van Ypersele
+32 478 20 10 62
nathalie.vanypersele@solvay.com

Brian Carroll
+32 2 264 36 72
brian.carroll@solvay.com

This press release is also available in English. – Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.

SOLVAY S.A. – Rue de Ransbeek, 310 – B-1120 Brussels – Belgium – T: +32 (2) 264 21 11 – F: +32 (2) 264 30 61
www.solvay.com



Monsieur,
Madame,

Nous avons l'honneur de vous informer de la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Solvay SA qui auront lieu le mardi 12 mai 2020 à 10h30 (heure belge) au siège de la société Solvay SA, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles. La présente convocation est une mise à jour de la convocation initiale du 10 avril, à la suite de l'adoption par le gouvernement de mesures dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, les modalités de participation aux Assemblées Générales ont été adaptées conformément à l'arrêté royal du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de droit des sociétés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (l'« Arrêté Royal »). Les actionnaire ne pourront pas participer physiquement aux Assemblées et ne pourront exercer leurs droit qu'en votant par correspondance ou par procuration. Les formulaires de vote par correspondance ou de procuration devront être adressés à la société, conformément aux modalités de participation définies à la fin de la convocation.

L'ordre du jour des présentes Assemblées Générales, identique à celui de la convocation du 10 avril figure en annexe, ainsi qu'un rapport du conseil d'administration concernant l'utilisation de, et les objectifs poursuivis par, le capital autorisé, établi conformément à l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations.

FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE DE VOTER AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2020, MISES A JOUR A LA SUITE DU COMMUNIQUE DE PRESSE DE SOLVAY SA DU 27 avril 2020

1) Titulaires d'actions nominatives

Afin de voter aux Assemblées Générales, une double formalité s'appliquera : d'une part, vos actions seront soumises à la procédure d'enregistrement qui résultera de leur inscription dans le registre des actionnaires de Solvay SA à la date du mardi 28 avril 2020 à minuit et, d'autre part, vous devrez confirmer votre volonté de voter aux Assemblées Générales au plus tard le 8 mai 2020. La remise d'un formulaire de procuration ou de vote dans le délai précité vaudra notification. Il n'y aura pas d'autre démarche à effectuer à ce sujet.

Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du mardi 28 avril 2020 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de voter aux Assemblées du 12 mai 2020, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour des Assemblées Générales.

2) Titulaires de titres dématérialisés

Si vous comptez voter aux Assemblées, vous devrez produire une attestation délivrée par un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation tenant votre compte-titres, certifiant l'inscription en compte, à votre nom, du nombre d'actions dématérialisées à la date d'enregistrement, soit à la date du mardi 28 avril 2020 à minuit, et pour lequel vous avez déclaré vouloir voter aux Assemblées du mardi 12 mai 2020.

Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du mardi 28 avril 2020 à minuit (heure belge) auront le droit de voter aux Assemblées du 12 mai 2020, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour des Assemblées Générales.

Les titulaires d'actions dématérialisées qui souhaitent voter aux Assemblées Générales du 12 mai 2020 doivent notifier leur intention à la société au plus tard le 8 mai 2020. Ils pourront le cas échéant donner instruction à l'un des établissements financiers mentionnés ci-dessus de confirmer à Solvay SA leur intention de voter aux Assemblées Générales simultanément avec la notification de leur enregistrement.

VOTE PAR CORRESPONDANCE – VOTE PAR PROCURATION

Les actionnaires peuvent voter par correspondance en vertu de l'article 6, §1, de l'Arrêté Royal. Le vote par correspondance doit être effectué au moyen du document établi par Solvay SA. Ce document peut être obtenu sur le site internet de la société <https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0> ou auprès des établissements financiers précités. Le bulletin de vote par

correspondance dûment complété et signé doit parvenir à Solvay SA au plus tard pour le vendredi 8 mai 2020 par courrier postal ou électronique. Dans le cas d'un envoi électronique, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée du bulletin complété et signé.

Les actionnaires peuvent aussi se faire représenter par un mandataire. Conformément à l'Arrêté Royal, cette procuration ne peut être donnée à une autre personne que la société (ou toute autre personne désignée par la société). Il est demandé aux actionnaires d'utiliser la formule de procuration disponible sur le site internet de la société <https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0> ou auprès des établissements financiers précités. La procuration signée doit parvenir à Solvay SA au plus tard pour le vendredi 8 mai 2020 par courrier postal ou électronique. Dans le cas d'un envoi électronique, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée de la formule de procuration complétée et signée.

Ces documents peuvent être transmis à Solvay SA, soit par courrier à l'adresse de son siège: Solvay SA, Assemblée Générale, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, soit par fax au +32-(0)2.264.37.67, soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com.

Les procurations valablement complétées comportant des instructions de vote spécifiques qui auraient déjà été envoyées à la société seront prises en compte, sans que le mandataire ne doive être présent ou que l'actionnaire ne doive compléter un formulaire additionnel.

DIFFUSION SUR INTERNET

La société organisera une diffusion en direct des Assemblées sur internet en format audio (webcast). Les actionnaires sont invités à consulter le site internet de la société <https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0> pour savoir comment accéder à cette diffusion.

DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Conformément à l'article 6, §3, de l'Arrêté Royal, les actionnaires qui ont satisfait aux conditions d'admission aux Assemblées visées ci-dessus, peuvent également soumettre des questions écrites relatives aux points portés à l'ordre du jour aux administrateurs et/ou au commissaire.

Il ne sera pas loisible aux actionnaires de poser des questions durant les Assemblées.

Les réponses aux questions écrites seront fournies lors de la diffusion en direct des Assemblées, comme expliqué ci-dessus.

Il ne sera répondu aux questions écrites que dans la mesure où l'actionnaire qui les pose s'est conformé aux conditions d'admission susmentionnées et si les questions écrites ont été reçues par Solvay SA pour le vendredi 8 mai 2020 au plus tard, soit par courrier à l'adresse de son siège : Solvay SA, Assemblée Générale, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, soit par fax au +32-(0)2.264.37.67, soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com.

MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS

Tous les documents concernant les Assemblées Générales que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires peuvent être consultés sur le site internet de Solvay SA <https://www.solvay.com/fr/investors/financial-calendar-events-presentations/assemblees-des-actionnaires/assemblee-generale-0> à partir de la publication de la présente convocation.

PROTECTION DES DONNEES

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires dans le cadre des Assemblées conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

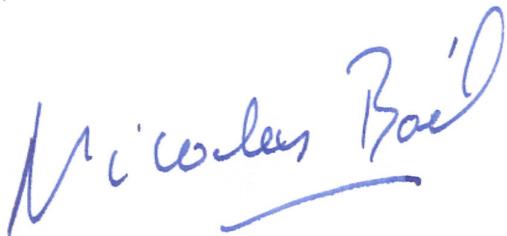
Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs aux Assemblées, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires peuvent consulter la "Politique de Protection des Données et de la vie privée" via le lien <https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html>.

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](https://www.solvay.com/en/information/data-protection-and-privacy-policy.html) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de décision seront soumises au vote de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé qu'une action équivaut à une voix.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicolas Boël". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath it.

Nicolas Boël
Président du Conseil d'Administration

Informations utiles :

Solvay SA
Assemblée Générale – General Shareholders' Meeting
310 rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax : +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solvay@solvay.com
Numéro de registre : 0403.091.220 (RPM Bruxelles)
Site internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>